

**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris  
S.A.S. au capital de 1 200 000 €  
348 461 443 R.C.S. Paris

Inscrite sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes attachée à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes attachée à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

## **ABEO**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5 657 479 €**

**SIÈGE SOCIAL**  
**6, RUE BENJAMIN FRANKLIN**  
**70190 RIOZ**

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRAL MIXTE DU 18 JUILLET 2023**  
**QUATORZIEME RESOLUTION**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, sous réserve de l'adoption de la 13<sup>ème</sup> résolution, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon, le 26 juin 2023

Les commissaires aux comptes

BM&A



Alexis Thura

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria